

DECRET N°73-336 du 20 Octobre 1973

portant nomination de M. Souradjou IBRAHIM
Administrateur Civil, en qualité de Con-
seiller Technique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les actes modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement et le décret
n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition
des cabinets présidentiel et ministériels modifié par le
Décret n°73-335 du 20 octobre 1973 ;
VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à
la discrétion du Gouvernement ;

D E C R E T :

Article 1er. - Mr Souradjou IBRAHIM, Administrateur Civil, est nommé Conseiller
Technique à l'Economie du Président de la République.

Article 2. - Le présent décret qui a effet pour compter du 1er Octobre 1973,
sera publié et communiqué partout où besoin sera. /.-

Fait à COTONOU, le 20 Octobre 1973

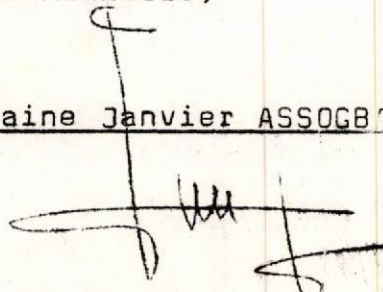
Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Le MINISTRE de l'ECONOMIE
et des FINANCES,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Capitaine Janvier ASSOGBA



AMPLIATIONS: PR 8 - CS-6 - SGG 4 -
Ministères 10 - MEF 8 - DB-DC-CF-Soldé 4 -
DGP-DGAJL-Dtion Stat.6 - IAA-DCCT-IGF-
CNI-JORD-Gde Chano,6 - Intéressé 1 -